

est, vu que je ne voudrais pas exprimer d'opinions sans savoir exactement quel est son objet ou quelle est la situation dont il parle.

M. NESBITT: Pourquoi le ministre fixe-t-il à trois mille dollars le prix des machines à creuser les fossés ?

M. WHITE: Il y a d'autres machines dont on se sert pour le dragage et autres fins semblables, indépendamment de la culture. Informations prises, nous avons constaté que la somme de \$2,600 ou \$2,700 est la plus élevée que les cultivateurs paient pour des machines à creuser les fossés et nous avons voulu prévoir le cas des cultivateurs.

M. NESBITT: Vous n'ignorez pas que dans l'Ontario, par exemple, il est d'usage que les batteuses soient transportées ici et là et fassent le battage pour différentes personnes à tant par boisseau ou par jour. Ces machines à creuser les fossés sont employées de la même manière.

M. MACLEAN (York-sud): Mais c'est une machine différente.

M. V... F. Je sais que les machines qu'on emploie de cette machine coûtent \$2,500 à \$2,600.

M. NESBITT: Un peu plus.

M. WILCOX: Non, \$2,200.

M. WHITE: Mon département et le département des Douanes ont obtenu des renseignements précis sur ce point, et l'on me dit que cette somme suffit à payer le coût des machines nécessaires.

Je désire parler d'un item qui nécessite des explications, l'item 535 du tarif actuel:

Fil de coton à coudre, en écheveaux.

Les droits actuels sur cet article sont de 10 p. 100, 12½ p. 100 et 15 p. 100. L'item 532 déclare que le fil n° 40 et plus fin est admis en franchise. A certains ports d'entrée, s'est établie la coutume de prélever ces droits sur le fil tordu n° 40 et plus fin. Dans d'autres ports, on l'a classé comme fil et on a prélevé 10 p. 100, 12½ p. 100 et 15 p. 100.

Autrement dit, la pratique a été différente à cause de la difficulté du classement. Il y a dans la ville de Montréal des fabricants qui manufacturent du fil, et il y a à Toronto, à Hamilton et ailleurs, de petits fabricants qui importent ce fil tors n° 40 et plus fin qui, lorsqu'il est tors, est incontestablement du fil et devrait tomber sous le coup de l'item 535. Ces fabri-